

PROCÉDURE DE PLAINTE POUR LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Voici les étapes suivies lors d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

RÉPONSE DE L'ÉCOLE :

1 Confirmer la réception du rapport verbal ou écrit

2 Assurer la sécurité immédiate

3 Enquête

4 Communiquer avec le parent ou tuteur

5 Assurer la prestation de services d'intervention et soutien

6 Discipline

7 Suivi

QUE CE PASSE-T-IL APRÈS AVOIR FORMULÉ UNE PLAINTE ?

PLAINTES → DIRECTEUR ADJOINT → DIRECTEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS → DIRECTRICE GÉNÉRALE → RAPPORT